

Rendez-vous le 20 avril pour parler d'Europe ! 23 MARS 2013



Cher-e Camarade, Cher-e ami-e

Nous nous retrouverons pour une Assemblée générale le **samedi 20 avril à 14h30 à Paris** afin de débattre et d'adopter **notre contribution en vue de l'élaboration du programme fondamental du PSE (Parti socialiste européen) et de son Manifeste pour les prochaines élections européennes**, qui auront lieu en 2014. Cette contribution est un peu particulière puisque nous la rédigeons, en commun avec nos associations-soeurs d'autres pays européens réunies au sein du réseau, aujourd'hui informel, Rainbow Rose. Nous te transmettrons le projet de contribution dès qu'il sera prêt. Outre sa dimension internationale, ce travail doit intégrer le fait que la France sera, dans quelques mois, du côté des pays européens ayant ouvert le mariage et l'adoption aux couples homosexuels. Nous reparlerons de tout ça dans de prochains messages. Mais comme on dit, dès aujourd'hui, "save the date" !

Nous profiterons, bien sur, de cette Assemblée **pour faire un point sur notre actualité nationale**. Justement, **HES a été auditionnée par le rapporteur de la commission des lois (Jean-Pierre Michel) et la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales (Michèle Meunier) le 12 mars dernier**. Nous avons publié un communiqué à cette occasion ([ici](#)). Cette semaine, la commission des lois du Sénat, par 23 voix pour et 21 contre, a adopté le projet de loi (tu peux retrouver [là](#) le communiqué du Sénat). Le 4 avril prochain, le Sénat commencera à l'examiner en séance publique.

Demain aura lieu un rassemblement de "La manif pour tous". Au milieu de mille polémiques que cette structure s'ingénie à créer, **une enquête de Samuel Laurent, publiée par le journal Le Monde ([ici](#) et mon mél de jeudi) nous éclaire, ou plutôt nous confirme la nature de ce conglomérat où se croisent les religieux les plus traditionnalistes et la droite la plus radicale, les uns et les autres flanqués de bon nombre de coquilles vides**. Restera à poser la question du financement de ce mouvement qui n'en manque pas mais n'est guère transparent. Nous en reparlerons.

Enfin, tu trouveras, en pièce jointe, **un calendrier, incomplet mais significatif, de notre travail à tous depuis le 8 septembre 2012**, préparé pour une réunion du bureau national du 9 mars dernier. Il propose une petite rétrospective de la période dense que nous connaissons.

Au nom du bureau, je te souhaite un très bon dimanche, journée que l'on peut passer à bonne distance des chaînes d'info qui n'usent guère d'esprit critique à l'égard de la manifestation prévue. **A très vite pour préparer notre contribution européenne et pour la suite de nos aventures législatives.**

A très bientôt, donc.

Amicalement,

Denis Quinqueton
Président d'Homosexualités et Socialisme
HES • Socialistes LGBT

@HES_France | @denisquinqueton

Audition au Sénat : ce que le projet ne contient pas et ce qu'il ne doit pas contenir

publié le mercredi 13 mars 2013

Voici le communiqué d'Homosexualités et Socialisme après son audition par le rapporteur et la rapporteure pour avis du projet de loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels au Sénat.

Homosexualités et Socialisme (HES) a été auditionné, en même temps que GayLib, mardi 12 mars après midi, par le rapporteur de la commission des lois et la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, a propos du projet de loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels.

HES a rappelé aux élus des élus les fondamentaux de ce projet de réforme qui doit permettre a la société française de faire un pas supplémentaire important pour l'égalité de droits, de devoirs, de dignité des couples homosexuels et des familles homoparentales. Le dialogue avec Jean-Pierre Michel et Michele Meunier a, ensuite, largement porté sur ce que le projet de loi ne contient pas, la PMA, le parent social, la situation des enfants nés par GPA, et sur ce qu'il ne doit pas contenir, la possibilité pour des officiers d'Etat-civil d'échapper a leur devoir, pour une raison ou pour une autre.

HES salue, en revanche, la clarification qui peut intervenir sur les possibilités de choix de la commune ou sera célébré un mariage. En indiquant clairement que le mariage a lieu dans la commune de résidence de l'un des futurs époux ou de l'un des parents des futurs époux, les sénatrices et les sénateurs donneraient un cadre - et des limites - a une pratique actuelle, souvent motivée par des contraintes d'organisation.

En attendant la prochaine réunion des commissions concernées du Sénat et le débat en séance publique débutant le 4 avril a 16 heures, HES va adresser un argumentaire détaillé a l'ensemble des sénatrices et des sénateurs socialistes, afin d'alimenter leurs réflexions.